

Espace citoyen



Conseil de développement
par : Anouk Dupin, Fabien You,
Laure Alart et Aurore Duc

Concertation pour la candidature LEADER du Pays Centre Ouest Bretagne 2023 - 2027

Comment tout comprendre sur un sujet a priori barbant mais très important !

Pays du Centre Ouest Bretagne
80 840 Habitants - 78 communes - 3 EPCI - 3 Départements



Bon, je sais pas ce que ça va donner encore cette concertation... J'espère que ça va pas être trop long !

Kergloff, 27 avril 2022



Ah salut ! Vous êtes déjà là ! Moi c'est Tanguy, je suis chargé de vous guider dans cette réunion, ça va être coton !



Tout le monde arrive et émerge. Un petit rappel : **Pays COB** = Pays Centre Ouest Bretagne (voir carte en haut à droite)

Geneviève Le Meur
Directrice du Pays COB



Nous avons jusqu'au 4 novembre pour déposer notre candidature. C'est court, TRES court !

Bonjour à tous, nous vous avons réunis pour **préparer ensemble la candidature du Pays COB au programme de fonds européens LEADER !**

Jean-Charles Lohé
Président du Pays COB



Je suis ravi que de nombreux secteurs soient représentés ce soir : monde agricole, artisanat, culture... Peut-être faudrait-il s'ouvrir encore plus : entreprises, sport.. ? Sans oublier, puisqu'on parle d'Europe, la coopération entre territoires !

Daniel Caillarec
Co-délégué général du Conseil de Développement



Aïe aïe aïe, mon diapo est super complexe en fait, est-ce que ça va être clair ?

Pourquoi sommes-nous ici ce soir ? Pour **candidater de manière concertée et participative** au programme **LEADER !**

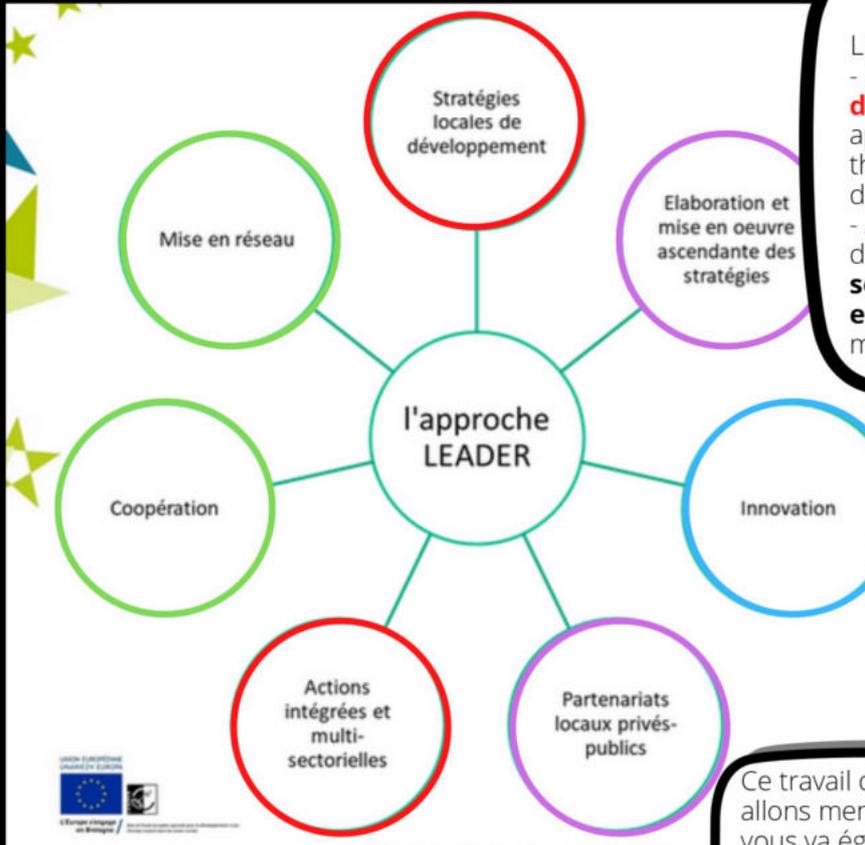
Anouk Dupin
Co-déléguée générale du Conseil de Développement

Fabien You
Animateur LEADER



LEADER est un programme européen géré par la Région Bretagne. Elle vient de publier un appel à candidatures pour 2023-2027. **Seuls les meilleurs projets seront retenus.** A la clé, une enveloppe de 1 à 2,5 millions d'euros pour financer des projets locaux !

L'enjeu est donc de taille pour notre Groupe d'Actions Locales (GAL) qui doit présenter un travail de qualité...



Qu'y a-t-il dans cet appel à candidatures ?
 La Région rappelle bien les fondamentaux de LEADER tel qu'existe le programme depuis 30 ans :

- **Construire et financer une stratégie pour le développement local** du territoire avec des approches transversales, qui permettent via une thématique de toucher plusieurs secteurs d'activité,
- **Avoir une approche ascendante** en partant des besoins du territoire mis en lumière par la **société civile (habitants, associations, entreprises) et les élus** car nous sommes les mieux placés pour soulever les enjeux locaux.

- **Être créatif et innovant** pour répondre aux problématiques du territoire
- **Partager les pratiques entre territoires** (entre les 5 Communautés de Communes du Pays mais aussi avec les autres Pays : Loudéac, Pontivy, ...).

Ce travail que nous allons mener avec vous va également permettre de renouveler le **Groupe d'Actions Locales (GAL)**, des personnes motivées et impliquées de divers horizons qui vont porter la candidature du Pays puis accompagner les projets et leurs porteurs.



Enfin, la Région Bretagne a choisi de valoriser les candidatures **dont la stratégie répond aux enjeux de transition**. Cette consigne reste suffisamment ouverte pour que chaque territoire imagine une stratégie propre à ses besoins.

Les critères d'évaluation des candidatures sont cohérents avec **les principes de l'approche LEADER** rappelés par Anouk :

- qualité de la concertation, dynamisme du GAL, cohérence de la stratégie, dimension d'**innovation**,
- avec une forte ambition régionale **de mobiliser les stratégies sur des enjeux de transition**.

Un appel à candidatures sélectif

| | Coefficient 3 | Coefficient 2 | Coefficient 1 |
|--|--|---|--|
| Stratégie et plan d'action (=16 points) | <ul style="list-style-type: none"> - Réponse de la stratégie à l'enjeu d'accompagnement des transitions - Prise en compte de la dimension innovation - Priorisation de la stratégie et ciblage du plan d'actions | <ul style="list-style-type: none"> - Cohérence globale de la stratégie - Caractère opérationnel des fiches actions - Plan de financement | <ul style="list-style-type: none"> Justification du choix du périmètre proposé |
| Gouvernance (=5 points) | | <ul style="list-style-type: none"> - Qualité de la concertation dans l'élaboration de la candidature - Méthodes proposées pour assurer et maintenir la dynamique du comité de programmation | <ul style="list-style-type: none"> - Représentativité des membres proposés du comité de programmation au regard de la stratégie |
| Mise en oeuvre et pilotage (=7 points) | <ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains et organisation garantissant la capacité du GAL à assurer l'ensemble des missions relevant de sa responsabilité | <ul style="list-style-type: none"> - Méthode proposée pour le suivi stratégique, opérationnel et financier du programme et l'évaluation (en continu et à postériori) | <ul style="list-style-type: none"> - prise en compte des enseignements des expériences antérieures - Méthode proposée pour la communication autour du programme et la valorisation des actions soutenues |



La concertation c'est pas que pour gagner des points ! C'est pour que les idées soient réellement intégrées dans la candidature et pour la suite ; lorsque nous devons sélectionner et accompagner des projets sur notre territoire !



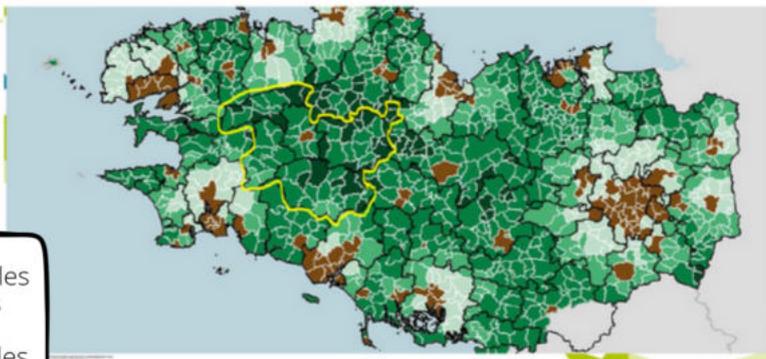
Le programme LEADER s'adresse vraiment aux **zones rurales** (en vert foncé), on voit donc que notre territoire est tout à fait prioritaire, même si dans ce programme (en marron) les projets d'investissement sur la commune de Carhaix ne seront pas éligibles.



Cette fois-ci, toutes les formes juridiques seront éligibles à LEADER. Y-compris les entreprises, que le GAL avait choisi de ne pas rendre éligibles sur le programme 2014-2022

Ciblage sur les communes rurales (définition INSEE) :

- Projets d'investissement **inéligibles** sur la commune de Carhaix
- Projets de fonctionnement ou d'animation éligibles à condition d'impacter au moins 50% de communes éligibles



Le traitement des dossiers LEADER mobilise beaucoup d'ingénierie : le risque c'est de ne pas réussir dans les temps à utiliser sur les territoires tout l'argent accordé. Pour optimiser l'utilisation de ces fonds, la Région propose un plancher de subvention de 8 000 € et quelques mesures de simplification.



Sur les précédents programmes, il y a eu de nombreux "petits" projets, presque aussi longs à instruire que les autres. La Région veut éviter que le coût de leur instruction ne soit supérieur aux sommes versées !

Geneviève Le Meur
Directrice du Pays COB

Je me mets à la place des associations : 8 000 € de subvention minimum ! Ça veut dire des projets à 10 000 € : ça va être compliqué pour elles...



Hélène Lollier
Adjointe en charge de l'action sociale
à Châteauneuf-du-Faou

- Bénéficiaires éligibles (section non modifiable)

- Sont éligibles les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, telles que :
- les collectivités territoriales et leurs groupements
 - les établissements publics
 - les Groupements d'Intérêts Publics
 - les associations
 - les organismes consulaires
 - les entreprises

Plancher/plafond :

| Quelle que soit la nature du porteur (public, OQDP, privé) Quelle que soit la nature du projet | | |
|---|---------------------------------------|------------------|
| Plancher de subvention FEADER | Obligatoire | Minimum 8000 € |
| Plafond de subvention FEADER | Optionnel (au choix du GAL) | Minimum 75 000 € |

LEADER est fait pour des projets ambitieux, c'est un programme à l'échelle européenne, on n'est pas dans le saupoudrage.



Sandra Le Nouvel
Vice présidente en charge du SCOT
au Pays Centre Ouest Bretagne

Pour revenir sur notre candidature précédente et en tirer des enseignements : notre stratégie ne montrait pas **une direction assez précise** de développement pour le Pays COB.

Cela génère une **absence de liens** entre les objectifs, **ne favorise pas l'appropriation** par les acteurs locaux, **rend difficile la création de critères d'analyse** pour évaluer les projets.

Avis global synthétique :

- Candidature respectant les attendus de Leader sans ambition particulière
- Une stratégie « morcelée », sans fil rouge démontrant une faible cohérence de définition de stratégie Leader

Recommandation

- La stratégie Leader devra faire l'objet d'une priorisation plus importante
- La fiche 1 devra probablement être retravaillée, celle-ci étant très (trop) large et représentant une part conséquente du budget sollicité.





Utilisation des enveloppes budgétaires 19.2 et 19.3 à 10 mois de la date de fin de dépôt des dossiers (fin 2022)



Prendre la finalité comme point de départ permettra de définir une stratégie claire et orientée.

Il ne faut pas se dire : "On a 1M€, qu'est-ce qu'on en fait ?"

Mais plutôt : "On a telle vision de notre territoire d'ici quelques années, que doit-on mettre en œuvre et qui mobiliser pour y arriver ?"

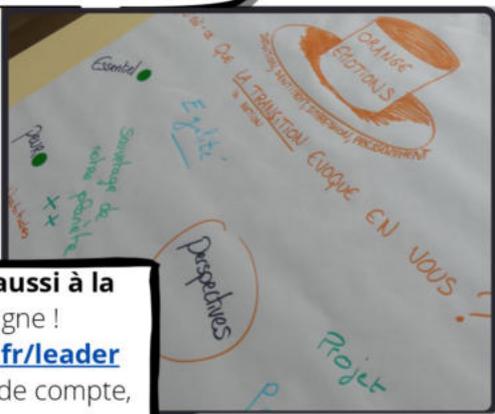
La stratégie LEADER ne pourra pas tout régler : **il faut rester cohérent entre les objectifs et les moyens.** Le projet de territoire du Pays COB est une bonne base de travail, notamment pour la partie diagnostic, mais il faut aller plus loin. Ce soir nous allons essayer de définir ensemble les notions de **transition** et d'**innovation**, centrales pour cette candidature.



Carte humaine du pays COB



Contribuez vous aussi à la réflexion en ligne !
<https://link.infini.fr/leader>
 Pas besoin de créer de compte, entrez simplement votre nom !



Le Pays COB est victime du changement climatique



Voici venu le temps du **débat mouvant** : nous allons vous proposer des affirmations et vous allez vous situer dans l'espace : le centre sera la neutralité, à droite d'accord, à gauche pas d'accord avec une gradation possible, puis on discute.



Je pense que oui le COB est particulièrement impacté par nos pratiques. On n'est pas des victimes mais il y a un changement indéniable.

Johan LOUEDEC
Co-fondateur de Filaj



François SALLIOU
Maire de Trémargat

Avez-vous envie d'agir pour préserver votre territoire ?

La transition est synonyme de sobriété

Installer des panneaux solaires sur le toit de la mairie, c'est un projet innovant ?

On a besoin de bouger très vite sur le social, ce territoire a **besoin d'espoir**. Du coup ça me gêne quand on parle avant tout d'économie.

Pour résumer :
La transition c'est une manière de **mieux vivre ensemble** en intelligence avec son **environnement**. Elle doit être **socialement juste** pour fédérer, et ne pas creuser le fossé entre certains secteurs d'activité ou profils d'habitants.
L'innovation est associée à la **collaboration** entre acteurs, à l'**ancrage** territorial, ainsi qu'à la capacité à **trouver des solutions nouvelles** pour des **besoins sociaux réels** sur le territoire.



Merci à tous ! **RDV le 1er juin, 14h**, pour choisir les axes stratégiques de notre candidature !